

Projet à la date du 20 juin 2017

Réunion des Présidents de la COSAC 9-10 juillet, Tallinn

Projet de sommaire

28^e rapport semestriel de la COSAC

Chapitre 1 – L’avenir de l’Union européenne

Avec le 60^e anniversaire de la fondation de la coopération européenne, qui est célébré cette année, et face au nombre sans précédent de défis, l’avenir de l’Union européenne fait l’objet de maints débats. Dans le contexte des défis posés, allant du référendum dans le Royaume-Uni pour quitter l’UE à la crise des migrants et des réfugiés, en passant par la montée en puissance des partis populistes et le niveau élevé de la menace terroriste, l’Union, dans son état actuel, est de plus en plus remise en cause. À la lumière de cette réalité, il est donc utile d’examiner les positions des parlements nationaux sur l’avenir de l’Union européenne. En se fondant sur le 23^e rapport semestriel de la COSAC, et en vue d’encourager davantage ce débat, le chapitre 1 vise à déterminer les positions et les points de vue des parlements dans le contexte du contrôle parlementaire, en analysant les documents stratégiques de l’UE sur l’avenir de l’Union européenne.

Ce chapitre est divisé en deux parties.

La première vise à faire le point sur les positions des parlements et des chambres parlementaires sur le livre blanc de la Commission sur l’avenir de l’UE, et plus précisément à comprendre leurs opinions sur les cinq scénarios proposés par la Commission européenne.

L’objectif de la deuxième partie consiste à échanger des informations et à recueillir les opinions des parlements et des chambres parlementaires sur les documents récemment publiés, comme le document de réflexion de la Commission sur la *maîtrise de la mondialisation* (COM(2017) 240) et sur la *dimension sociale de l’Europe* (COM(2017) 206). En outre, cette partie cherchera à déterminer si les parlements nationaux souhaitent revenir sur les arrangements institutionnels au niveau de l’UE et, surtout, s’ils sont en faveur de changements dans les traités de l’UE pour construire l’avenir de l’Union européenne.

Chapitre 2 – Rapprocher l’UE de ses citoyens

L’UE est souvent accusée d’opacité, de complexité et d’incapacité à communiquer clairement avec ses citoyens. Bien que des efforts aient été faits pour rapprocher l’Union de ses citoyens (entre autres l’initiative citoyenne européenne et le règlement du Conseil (UE) n° 390/2014 établissant le programme « L’Europe pour les citoyens » pour la période 2014-2020), on n’a pas accordé beaucoup d’attention au rôle des parlements nationaux en la matière. La communication sur l’Europe est une affaire complexe, mais les parlements nationaux, vu leur proximité, sont dans une position privilégiée pour atteindre les citoyens et pour rendre la politique de l’UE plus transparente et plus responsable. En se fondant sur le 26^e rapport semestriel de la COSAC, ce chapitre a un double objectif. Le premier consiste à examiner les meilleures pratiques pour renforcer l’implication de la société civile et des citoyens dans les débats sur les

affaires européennes. Le second vise à déterminer comment les parlements nationaux font connaître leurs activités liées à l'UE au grand public.

Ce chapitre est divisé en deux parties.

La première traite de l'implication des citoyens dans les discussions et le processus de prise de décision dans l'UE. Pour ce faire, elle examine les plans d'action possibles pour améliorer les interactions des parlements et des chambres parlementaires avec le grand public. En outre, cette partie regroupe des données concernant les formats de coopération entre les deux parties susmentionnées. Elle analyse également les plates-formes numériques, qui permettent aux citoyens de participer davantage aux affaires de l'UE.

La seconde partie étudie la visibilité des discussions parlementaires relatives à l'UE et le processus de prise de décision en la matière. Les parlements et les chambres parlementaires seront interrogés sur la fréquence des débats sur les affaires européennes en séances plénières, ainsi que sur leur transparence, à savoir si les documents connexes sont accessibles au public et si les audiences et les réunions sont publiques. Cette partie examinera en outre les moyens et les modalités d'information des citoyens sur les affaires européennes.

Chapitre 3 – Marché unique numérique

L'approfondissement du marché unique de l'innovation numérique est déterminant pour construire une Union européenne prospère, où les citoyens et les entreprises profitent de la suppression des barrières numériques et jouissent des nouvelles possibilités qui en découlent. Adapter le marché unique à l'ère numérique a été depuis un certain temps la tâche principale pour renforcer la pierre angulaire de l'intégration européenne, mais la rapidité de l'innovation pose de nombreux défis aux décideurs politiques. L'incapacité à suivre le rythme de ces nouveaux phénomènes économiques et sociaux sous forme numérique constitue un obstacle majeur pour les législateurs et demande une action rapide, mais délibérée.

En se fondant sur les discussions menées lors de la 54^e réunion de la COSAC, ce chapitre s'efforce de poursuivre l'examen des progrès réalisés dans l'élaboration et l'application de la stratégie pour un marché unique numérique, lancée par la Commission européenne en 2015. Plus spécifiquement, dans ce chapitre l'accent est mis sur la transformation numérique des procédures parlementaires.

Ce chapitre est divisé en deux parties.

La première se penche sur les mécanismes de vote actuels des parlements et des chambres parlementaires, ainsi que sur d'éventuelles solutions électroniques dans les travaux parlementaires.

La seconde partie a pour but de comprendre quelle importance les parlements et les chambres parlementaires attribuent à la stratégie pour un marché unique numérique, quelle place celle-ci occupe dans la politique de l'UE et quels aspects ont reçu le plus d'attention de la part des parlementaires.